

Sujet : [INTERNET] Avis éoliennes Anzeme/St Fiel

De : emilieredon <emilieredon@orange.fr>

Date : 24/11/2020 12:49

Pour : pref-enquetepublique-eolienanzeme@creuse.gouv.fr

Bonjour,

Je suis totalement opposée à ces projets éoliens.

Je suis choquée lorsque je vois tous ces projets éoliens qui pullulent un peu partout dans notre Creuse, un département vert, nature, authentique.

Pourquoi sacrifier nos paysages au nom d'une énergie soi-disant verte qui, tout le monde le sait, rapporte plus d'argent aux investisseurs étrangers que d'énergie à notre pays? L'exploitation de terres rares nécessaires à leur construction, l'enfouissement des pâles non recyclables en Afrique, la pollution des sols, pouvons-nous vraiment parler d'énergie verte et d'écologie ?

Pourquoi mettre en danger la vie et le confort de vie d'habitants qui ont choisi la Creuse pour une existence loin de la pollution et des nuisances des grandes agglomérations ?

Les éoliennes sont sources de bruits constants, d'infrasons, d'effets stroboscopiques, quelles sont les conséquences réelles sur la santé des riverains ?

Pourquoi mettre en danger notre faune et notre flore, si riches, en détruisant nos forêts, notre bocage creusois, en faisant fuir nos chevreuils, sangliers et autres représentants de notre faune sauvage et en tuant nos oiseaux, insectes ?

Pourquoi sacrifier le patrimoine immobilier de personnes qui ont investi toutes leurs économies dans une propriété qu'ils ont à coeur de rénover et entretenir ? Les biens immobiliers situés à proximité des parcs éoliens perdent jusqu'à 40% de leur valeur, est-ce correct de priver les habitants de cette assurance qu'ils ont mis toute une vie à construire ?

Pourquoi ne pas penser aux habitants creusois des 20-30-40 prochaines années qui devront vivre au milieu de cimetières d'éoliennes, faute de moyens pour assurer leur démantèlement ? La durée de vie d'une éolienne est d'environ 20 ans, les promoteurs éoliens qui mettent en place ces parcs ont une durée de vie beaucoup plus courte. Comment, un propriétaire de parcelle accueillant une éolienne peut envisager de financer son démantèlement, d'une valeur minimum de 500 000 euros? Voulez vous que notre Creuse ressemble à certains parcs américains, couverts de cadavres d'éoliennes ?

Comment expliquer à nos enfants plus tard que les éoliennes, sensées remplacer le nucléaire, recouvrent nos territoires mais que les centrales nucléaires et à charbon sont toujours présentes ? L'éolien n'est pas la solution, la production d'électricité d'une

éolienne est trop inconstante et insignifiante pour pouvoir envisager une production totale de nos besoins électriques.

Préservons notre identité, préservons nos ressources, refusons de brader notre Creuse.

Emilie Redon
5 Pouzaud
23150 Mazeirat